

25 MARS 1953

Séance du 25 Mars 1953

L'an mil neuf cent cinquante-trois, le vingt-cinq Mars à vingt et une heures, le Conseil Municipal réuni régulièrement à la suite de deux convocations successives, d'une du 16 Mars pour une réunion devant avoir lieu le 20, laquelle réunion a été reportée conformément à la loi, le quorum nécessaire pour permettre une délibération valable n'étant pas atteint, d'autre convocation du 21 pour la réunion de ce jour.

Étaient présents

M. M. Sufer - Arnaud - Doubielle - Lujau - Battie - Baumerc - Tager - Lagardelle - Artias - M^r Blancat - Verdier.

Absents

M. M. Éuthe - Beyret - Birabent - Bouché - Bourdel - Au - Béville - Sandine - Lagoutte - de Cassus - Leo.

Lecture du procès-verbal de la séance précédente est donnée,

25 MARS 1953

celui-ci est approuvé à l'unanimité des membres présents.

Demande d'autorisation pour transport de gaz

Avis favorable est donné par le Conseil à une demande faite par la Régie Autonome des Pétroles pour la traversée du territoire de Montréjeau par la route des Poids Lourds, cette demande ayant fait l'objet d'une enquête de commodo et incommodo à la suite de laquelle aucune réclamation n'a été enregistrée.

Approbation de travaux

M. le Maire expose au Conseil le programme arrêté pour 1953 par la Commission de trois membres, chargée d'étudier en accord avec le Service Financier, les travaux à entreprendre sur la voirie vicinale.

Les travaux retenus consistent en : V.C. 3 et 6.

Resurêtement cylindré 3.000 m² à 120 = 360.000

Revêtement goudron 6.000 m² à 60 = 360.000

Somme à valoir 720.000

1.200.000

Le Conseil après en avoir délibéré approuve le programme proposé et décide leur exécution.

Demande en vue de leur réalisation l'octroi d'une subvention départementale conforme aux barèmes en vigueur.

S'engage à faire face aux dépenses restant à la charge de la Commune après attribution de cette subvention par imputation sur le reliquat des chemins vicinaux ordinaires.

Emprunt à court terme

M. le Maire expose à l'Assemblée que par arrêté en date du 19 mai 1952, la Commune a été autorisée à contracter, de gré à gré, à un taux d'intérêt qui n'excède pas 6%, un emprunt de quinze millions de francs, remboursable en 30 années et destiné au financement de divers travaux communaux.

Que la Caisse des Dépôts et Consignations n'a pas été en mesure jusqu'ici de réaliser cet emprunt, mais que des assurances viennent de nous être données qui nous permettent de croire qu'il sera versé à la commune au cours du premier semestre 1953.

Que la Société Auxicom, 188 rue de l'Horloge à Casablanca, offre à la Commune de lui fournir une avance de trois millions de francs (3.000.000,-), aux conditions déterminées par l'autorisation précitée quant au taux d'intérêt, mais remboursable à toute époque de l'année dans le cas de versement dans la Caisse Municipale de l'emprunt de quinze millions.

Le Maire demande en conséquence, que le Conseil Municipal lui confère le pouvoir de contracter cet emprunt dans les conditions rappelées ci-dessus au mieux des intérêts de la Commune.

Le Conseil aui l'exposé de M. le Maire, considérant que les travaux pour lesquels l'emprunt de quinze millions a été demandé, présentent un tel caractère d'urgence qu'il n'a pas été possible de différer d'un seul jour leur exécution (effondrement du parquet de la grande salle

25 MARS 1953

de la Mairie, immeuble atteignant menaçant ruine).

Considérant que ces travaux ont été adjugés et aussitôt entrepris par des artisans de la Commune qu'il a fallu payer au fur et à mesure de l'avancement des travaux et que ces paiements ont été en partie assurés par prélèvement sur les fonds municipaux disponibles.

Que cependant, ceux-ci sont insuffisants et que des paiements sont à assurer pour éviter l'arrêt des travaux inachevés et le non paiement des mémoires d'artisans.

Considérant que la Commune a tout intérêt à profiter de l'offre qui lui est faite; qu'elle se procurera ainsi les fonds dont elle a besoin immédiatement.

Autorise par ces motifs M. le Maire à réaliser l'emprunt de trois millions, remboursable à un an, au jour du versement de l'emprunt principal de quinze millions, cet emprunt de trois millions au taux d'intérêt de 6% sera gagé éventuellement, intérêt et principal, par le vote de centimes nécessaires pour le cas où l'emprunt principal de 15 millions ne serait pas réalisé avant la fin de l'exercice en cours.

Travaux des Gardatès

Le Conseil approuve le devis de réparations du lavoir des Gardatès remis par M. Bruha, entrepreneur, à la demande de la Commission des Travaux.

M. M. Tager et V^t Blancat font remarquer qu'il conviendrait, avant l'hiver, de refaire la cloture du lavoir; ce travail pourra être exécuté par les ouvriers de la Ville.

Le montant du devis des travaux s'élève à Frs 146.000

Résiliation de tous les contrats d'assurance de la Ville

Le Maire fait connaître que des conditions d'assurance incendie auraient pu être consenties à la Ville sur les bases du tarif spécialement étudié par les Compagnies et en moyenne de 50% inférieures aux prix qui nous sont pratiqués.

Aucune des C^{ie} assurant le risque incendie des bâtiments communaux n'ayant eu devoir faire bénéficier la collectivité de ces conditions le Maire rend compte au Conseil qu'il a décidé de résilier purement et simplement tous les contrats en cours et que son intention est de soumettre à la Commission des Finances d'abord pour étude, puis au Conseil pour décision, les nouvelles propositions qui lui seront faites.

Le Conseil approuve l'initiative du Maire.

Conseil d'Éducation Physique

Le Maire donne lecture à l'Assemblée d'observations faites par l'Administration des Finances au sujet de la délibération créant l'emploi de moniteur d'éducation physique dans les écoles publiques, prises par le Conseil le 20 janvier 1953.

Il s'agit d'une modification à apporter dans la rédaction de la délibération qui doit mentionner en fait que Mme et M. Régy sont chargés des cours d'éducation physique dans les écoles, le reste sans changement.

École maternelle.

Le Maire rend compte à l'Assemblée que l'Inspectrice de l'École Maternelle à la suite de sa visite à Montlézard ^{à adressé un rapport favorable} a l'Inspection Académique quant au projet de construction d'une école. Le Conseil Municipal lors de sa prochaine session, les commissions des finances et des travaux entendues, discutera de l'opportunité de faire établir des avant-projets.

Transport des enfants aux écoles.

Le Maire rend compte au Conseil qu'il espère avoir mis sur pied de façon à ce qu'il fonctionne après les vacances de Pâques, le transport des enfants en âge scolaire du plan aux écoles de la Ville.

A ce sujet, il signale que contrairement à ce qui avait été décidé, les règlements s'opposent à ce que les enfants des écoles privées soient transportés gratuitement (J.O des débats du 30.1.1953 page 68A)

Dans ces conditions, à l'unanimité, le Conseil estime qu'il n'y a pas lieu d'enfreindre les règlements et que seuls les enfants fréquentant les écoles publiques, seront transportés gratuitement.

Lutte contre le cancer

Le Maire donne connaissance d'une circulaire Préfectorale faisant un appel à la générosité publique en faveur de la semaine nationale de défense contre le cancer.

M. Arnaud fait remarquer qu'il votera la subvention, mais qu'il est contre ce principe de substituer aux obligations de l'État, la générosité publique ou des collectivités.

Le Conseil en s'associant à cette remarque, vote à l'unanimité une subvention de Frs. Six mille pour l'année 1953

Marché aux fruits

Le Maire rend compte au Conseil que l'Adjudant de Gendarmerie souhaiterait que le marché aux fruits soit déplacé en raison de l'encombrement occasionné les lundis sur ce tronçon de la Route Nationale.

Il commente les termes d'une lettre de protestation de M. Boudet Conseiller Municipal qui avant même que le Maire soit saisi du rapport de l'Adjudant de Gendarmerie, a protesté contre tout déplacement du marché.

Après en avoir discuté, le Conseil estime que le marché aux fruits étant pratiquement terminé pour cette année, toutes dispositions seront prises avant l'ouverture de la saison prochaine.

Renouvellement contrat avec la S^{te} des Auteurs, Compositeurs, Editeurs de Musique

Le Maire expose à l'Assemblée qu'il convient de renouveler le contrat passé entre la Ville et la S^{te} des Auteurs, Compositeurs et Editeurs de Musique, ce contrat s'étendra du 1^{er} janvier 1952, au 31 Décembre 1954.

Le Conseil,

Considérant que les conditions générales de ce contrat sont identiques à celles édictées par les contrats précédents,

Autorise le Maire à renouveler le contrat dont il s'agit, souscrit

Vu et approuvé

Maire, Paulus le 20.11.1953

Le Sous-Prefet: signé y. creau

25 MARS 1953

- pour une durée de trois ans, moyennant la somme annuelle de Frs:
Vix mille cent (10.100)

Les crédits qui figurent au budget à ce titre chapitre XIX, article 6 étant insuffisants pour assurer le paiement de deux annuités, les crédits supplémentaires, soit 15.200 F, seront portés au budget additionnel de l'exercice en cours.

Achat de matériel pour l'enlèvement des ordures

D'un rapport dont il est donné lecture à l'Assemblée il ressort que le camion servant au ramassage des ordures doit subir des réparations très importantes et que pratiquement ce matériel ne convient pas à l'usage auquel il est affecté.

Des propositions sont faites par une maison spécialisée qui fabrique des petits tracteurs munis d'un moteur de 5 chevaux et qui semblent offrir toutes garanties en même temps qu'elle propose aux communes des conditions avantageuses de paiement (échelonnées sur 10 ou 15 ans).

Le Conseil municipal se déclare intéressé par la question et décide qu'elle sera soumise pour étude à la Commission des Finances.

Approbation du marché de gré à gré pour l'électrification de la Mairie

Le Maire rend compte à l'Assemblée que le 1^{er} lot de l'adjudication des travaux de la Mairie n'a pu être adjugé et que dans ces conditions, par appel d'offre, les électriciens ont été sollicités.

Il donne lecture des propositions de prix qui ont été remises, il ressort que M^{rs} Duran et Hanez ont été déclarés adjudicataires.

Le Maire est autorisé à passer le contrat de régularisation.

Régularisation des excédents de dépense de l'exercice 1952

Le Maire expose à l'Assemblée que certaines dépenses ont été dépassées sur l'exercice 1952 et qu'il y a lieu pour régulariser les crédits, de voter les suppléments de crédits nécessaires pour couvrir ces excédents de dépenses.

Approuve les excédents des dépenses indiqués au tableau ci-après et vote les crédits complémentaires nécessaires pour y faire face.

<u>Chapitre</u>	<u>Article</u>	<u>Objet des dépenses</u>	<u>Montant du crédit</u>	<u>Dépassement</u>
I	4	Allocations Familiales	1.404.284	341.480
	3	Assurance Accident Travail	65.000	2.722
	2	" Sociales	400.000	15.449
	8	Indemnités de gestion	8.505	3.402
	11	Lotisations patronales	600.000	15.027
II	1	Frais de bureau Mairie	400.000	7.185
	4	Abonnement et communications tél.	60.000	9.931
V	2	Dépenses C ^{ie} Vapeurs. Pompiers	550.000	85.858
VII	1	Salaires personnel voirie urbaine	2.350.000	129.418
VIII	1	Entretien des rues	1.000.000	20.366
X	2	" réparation mat. abattoir	50.000	5.080
	4	Pourcentage du régisseur	200.000	485

25 MARS 1953

XI	1	Eau - Dépenses du service	600.000	417.169
XII	4	Entretien des bâtiments communaux	3.000.000	393.351
XIII	1	Indemnités logement instituteurs	100.000	14.675
XVI	2	Secours aux chômeurs	300.000	68.850
		Bureau de Bienfaisance		
I	3	Secours alimentaires indigents	250.000	54.628
	10	Traitement du Receveur	165	990

Désignation des délégués à la révision des listes électorales pour la Chambre et le Tribunal de Commerce

M. M. Roumure et Doubille sont désignés.

Matériel des fêtes

Le Chef des Travaux a demandé que l'installation du matériel des fêtes et plus spécialement la rampe électrique soit toujours installée par les ouvriers de la Ville, en raison du mauvais état dans lequel se trouve ce matériel.

A l'unanimité, le Conseil approuve cette demande et décide que le matériel sera installé par les soins du personnel municipal.

Règlementation du stationnement

Le Maire expose à l'Assemblée qu'il sera plus rationnel de supprimer la réglementation du stationnement jours pairs et impairs dans les rues principales, des 3 Marchaux, St Pelteport et Nationale, d'autant que des pairs de stationnement viennent d'être créés distants les uns des autres de moins de 200 mètres.

Sans ces conditions, la réglementation du stationnement jours pairs et impairs est supprimée; la nouvelle réglementation fera l'objet d'un arrêté municipal nouveau.

Augmentation traitement à la femme de service aux écoles

M^{me} Elodie, femme de service dans les écoles a demandé par une lettre du 25 Mars 1953, que son traitement soit relevé et porté à 3.400 f.

Le Maire fait observer qu'il n'est pas opposé à cette augmentation, à la condition que le service soit assuré d'une façon plus sérieuse et que les classes soient balayées et nettoyées régulièrement trois fois par semaine, à des heures convenables.

A l'unanimité, l'Assemblée vote l'augmentation dont il s'agit.

Motion émise par le Conseil

M. Arnaud, adjoint au Maire ayant demandé la parole, propose alors au Conseil Municipal, la motion ci-dessous:

" Le Conseil Municipal de Montrejeau, réuni le 25 Mars 1953 proteste énergiquement contre le coup de force arbitraire Gouvernemental dont sont victimes André Stil (Rédacteur en Chef de l'Humanité), Bollé (Président du Comité Parisien de Libération), Molino et Benoit Trachon

25 MARS 1953

(Secrétaire de la C.G.T.)

" Après avoir constaté que arrestations et perquisitions font suite à la loi qui a causé le jugement d'Oradour, le Conseil municipal s'indigne du caractère profasciste de ces opérations qui font partie d'un même plan pour un même but, demande la libération immédiate de tous les emprisonnés politiques et que cesse cette politique dont sont victimes la classe ouvrière et la démocratie."

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 24 heures.